

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 62841-4-2:2019**

**Outils électroportatifs à moteur, outils  
portables et machines pour jardins et  
pelouses - Sécurité - Partie 4-2:  
Exigences particulières pour les taille-**

Electric motor-operated hand-held tools,  
transportable tools and lawn and garden  
machinery - Safety - Part 4-2: Particular  
requirements for hedge trimmers

Elektrische motorbetriebene  
handgeführte Werkzeuge, transportable  
Werkzeuge und Rasen- und  
Gartenmaschinen - Sicherheit - Teil 4-2:

**06/2019**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 62841-4-2:2019 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 62841-4-2:2019.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 62841-4-2:2019

**NORME EUROPÉENNE** **EN 62841-4-2**  
**EUROPÄISCHE NORM**  
**EUROPEAN STANDARD**

Juin 2019

ICS

Version française

**Outils électroportatifs à moteur, outils portables et machines  
pour jardins et pelouses - Sécurité - Partie 4-2: Exigences  
particulières pour les taille-haies  
(IEC 62841-4-2:2017 , modifiée + COR1:2018)**

To be completed  
(IEC 62841-4-2:2017 , modifiziert + COR1:2018)

Electric motor-operated hand-held tools, transportable tools  
and lawn and garden machinery - Safety - Part 4-2:  
Particular requirements for hedge trimmers  
(IEC 62841-4-2:2017 , modified + COR1:2018)

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CENELEC le 2018-01-18. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cette Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme Européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

## Avant-propos européen

Le texte du document 116/346/FDIS, future édition n° 1 de l'IEC 62841-4-2, élaboré par l'IEC/TC 116 « Sécurité des outils électroportatifs à moteur », a été soumis à un vote parallèle de l'IEC et du CENELEC et approuvé par le CENELEC comme EN 62841-4-2:2019.

Un projet d'amendement, couvrant les modifications communes apportées à l'IEC 62841-4-2, a été élaboré par le CLC/TC 116 « Sécurité des outils électroportatifs à moteur » et approuvé par le CENELEC.

Les dates suivantes sont fixées:

- date limite à laquelle ce document doit être mis en application au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement (dop) 2019-12-28
- date limite à laquelle les normes nationales en contradiction avec ce document doivent être annulées (dow) 2023-06-28

L'EN 62841-4-2:2019 remplace l'EN 60745-2-15:2009 + A1:2010.

La présente Norme européenne est divisée en quatre parties:

- Partie 1: Exigences générales concernant la plupart des outils électroportatifs à moteur (pour les besoins de la présente norme, ces derniers sont appelés « outils ») pouvant relever du domaine d'application de la présente norme;
- Partie 2, 3 ou 4: Exigences relatives à des types d'outils spécifiques, qui complètent ou modifient les exigences de la Partie 1 afin de tenir compte des dangers particuliers et des caractéristiques liés à ces outils spécifiques.

La présente Partie 4-2 doit être utilisée conjointement avec l'EN 62841-1:2015.

La présente Partie 4-2 complète ou modifie les articles correspondants de l'EN 62841-1:2015 de façon à la transformer en norme européenne: Exigences particulières relatives aux taille-haies.

Lorsqu'un paragraphe particulier de la Partie 1 n'est pas mentionné dans la présente Partie 4-1, ce paragraphe s'applique pour autant que cela soit raisonnable. Lorsque la présente norme indique « addition », « modification » ou « remplacement », le texte correspondant de la Partie 1 doit être adapté en conséquence.

Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- exigences: caractères romains;
- modalités d'essai: caractères italiques;
- notes: petits caractères romains.

Les termes définis à l'Article 3 sont imprimés en **caractères gras**.

Les paragraphes, notes, tableaux et figures qui viennent s'ajouter à ceux de la Partie 1 sont numérotés à partir de 101.

Les articles, paragraphes, notes, tableaux, figures et annexes qui viennent s'ajouter à ceux de la norme IEC 62841-4-2:2017 portent le préfixe « Z ».

La présente Norme européenne est conforme aux exigences générales de l'EN ISO 12100.

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CENELEC ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat confié au CENELEC par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange et couvre les exigences essentielles de la (des) directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) directive(s) UE, voir l'Annexe ZZ informative, qui fait partie intégrante du présent document.

La conformité aux articles de la Partie 1 et de la présente Partie 4-2 représente un moyen de respecter les exigences essentielles en matière de santé et de sécurité de la directive concernée.

## Notice d'entérinement

Le texte de la Norme internationale IEC 62841-4-2:2017 et COR1:2018 a été approuvé par le CENELEC comme Norme européenne avec les modifications communes suivantes.

### MODIFICATIONS COMMUNES

## 19 Dangers mécaniques

**Remplacer** le 19.102.2.1 existant par ce qui suit:

**19.102.2.1** La **poignée avant** doit être positionnée de manière à ce que la distance entre le bord de coupe le plus proche de la **lame de coupe** et l'arrière de la poignée, à l'exception des poignées de Catégorie 1, ne soit pas inférieure à 120 mm comme cela est représenté à la Figure 108.

Pour la Catégorie 1, la distance la plus courte entre l'avant de la poignée et la **dent de la lame** la plus proche doit être d'au moins 120 mm (voir Figure 111). Les distances doivent être mesurées le long du chemin le plus court entre l'avant de la poignée et le bord de coupe le plus proche de la **lame de coupe**.

Pour toutes les catégories du Tableau 101, s'il y a un protège-main avant, les distances  $x_1$  et  $x_2$  de la Figure 108 doivent alors être mesurées le long du chemin le plus court entre l'arrière de la poignée, **le long du bord du** protège-main avant, et le bord de coupe le plus proche de la **lame de coupe**. Le protège-main avant ne doit pas comporter d'ouvertures avec une dimension mineure supérieure à 10 mm.

*La conformité est vérifiée par examen et par mesurage.*

**Remplacer** le 19.102.2.2 existant par ce qui suit:

**19.102.2.2** Le présent paragraphe n'est pas applicable.

## 19.103.1

**Remplacer** le Tableau 101 par ce qui suit:

**Tableau 101 – Catégories de taille-haies (hors taille-haies télescopiques)**

Éléments avec exigences	Numéro de catégorie et exigences			
	1	2	3b	4
Longueur de coupe	≤ 200 mm	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Temps d'arrêt maximal de la lame (19.104)	Non	Non	1 s	1 s
Nombre minimal de poignées	1	2	2	2
Nombre minimal de poignées avec <b>commande de lame</b>	1	1	2 (deux avec activation simultanée)	2 (deux avec activation simultanée)
Emplacement de la <b>commande de lame</b>	<b>poignée arrière</b>	<b>poignée arrière</b>	Non applicable	Non applicable
Configuration de la lame	114	114	115	116
Protection inférieure exigée (19.105)	Non	Non	Non	Non
Poignée réglable autorisée pendant le fonctionnement (19.101.3)	Non	Oui	Oui	Oui
Protège-main avant exigé (19.102.2)	Non	Non	Non	Non

et supprimer la Note 1 et la Note 2.

**Remplacer** le 19.103.4 existant par ce qui suit:

**19.103.4** Le présent paragraphe n'est pas applicable.

**Remplacer** le 19.105 existant par ce qui suit:

**19.105** Le présent paragraphe n'est pas applicable.

## 20 Résistance mécanique

**Remplacer** le 20.101.2 existant par ce qui suit:

**20.101.2** Le **taille-haie** est suspendu verticalement au milieu de la longueur du **dispositif de coupe**. Un poids de

- 5 kg pour les catégories 1 et 2; ou de
- 15 kg pour les catégories 3a, 3 b et 4

est progressivement suspendu au centre de chaque surface de prise de chaque poignée identifiée en 8.14.2, alternativement, sur une zone de  $(75 \pm 5)$  mm de large pendant 1 min.

Après l'essai, le **taille-haie** doit satisfaire aux critères d'acceptation de 20.1 et ne doit pas s'être détaché ou déformé de manière permanente, compromettant la sécurité mécanique de la machine exigée par la présente norme (hors déformation du **dispositif de coupe**) en raison de la force appliquée.

**Supprimer** les Figures 109, 110 et 118.

**Annexe I**

*Remplacer le titre de l'Annexe I par ce qui suit:*

**Annexe I**  
(informative)**Mesurage des émissions acoustiques et de vibration**

*et supprimer la note.*

## Annexe K (normative)

### Outils fonctionnant sur batteries et blocs de batteries

#### K.1 Domaine d'application

*Remplacer la Note 103 par ce qui suit:*

À l'exception des machines de Catégorie 1, la présente annexe ne s'applique pas aux **taille-haies** équipées de **batteries non amovibles**.

*Remplacer la NOTE 101 du K.21.18 par ce qui suit:*

#### K.21.18.Z101 Dispositif d'isolement et de désactivation

Les machines équipées d'une **batterie non amovible** doivent être équipées

- d'un dispositif d'isolement afin de prévenir le risque de blessure provenant de dangers mécaniques pendant la réparation ou l'**entretien par l'utilisateur**; ou
- d'un dispositif de désactivation qui empêche le démarrage intempestif de la machine.

Un dispositif d'isolement doit

- assurer la déconnexion de tous les pôles de la **batterie** à partir de la région réparable de la machine;
- être équipé d'une indication claire de l'état du dispositif de déconnexion qui correspond à chaque position de sa commande manuelle (actionneur);
- comporter une protection contre tout rebranchement accidentel.

NOTE 1 Exemples de méthodes de déconnexion: cavaliers amovibles, **batteries non amovibles** pouvant être débranchées pour la réparation ou l'**entretien** par l'utilisateur, ou **interrupteur de puissance** électromécanique avec une liaison mécanique directe entre l'actionneur et le contact.

NOTE 2 Le risque de rebranchement accidentel pour un **interrupteur de puissance** est couvert par l'exigence de 21.18.102. Les autres exemples dans la NOTE 1 y parviennent au moyen d'actions nécessaires pour le rebranchement.

Un dispositif de désactivation peut être:

- un dispositif de déverrouillage à restauration automatique ou non, dans lequel deux actions séparées et différentes sont nécessaires avant la mise sous tension du moteur (par exemple, un **interrupteur de puissance** qui doit être enclenché avant de pouvoir être déplacé de manière latérale afin de fermer les contacts en vue de démarrer le moteur). Il ne doit pas être possible d'effectuer ces deux actions avec un seul mouvement de préhension ou un mouvement en ligne droite;
- un dispositif de désactivation amovible fourni avec la machine dans le cas où il ne doit pas être possible de faire fonctionner la machine lorsque le dispositif de désactivation est appliqué ou retiré.

*La conformité est vérifiée par examen et par un essai manuel.*

## Annexe L (normative)

### Outils fonctionnant sur batteries et blocs de batteries équipés d'une connexion avec le réseau ou avec des sources non isolées

#### L.1 Domaine d'application

*Remplacer la Note 103 par la suivante:*

À l'exception des machines de Catégorie 1, la présente annexe ne s'applique pas aux **taille-haies** équipés de **batteries non amovibles**.

*Remplacer la NOTE 101 du L.21.18 par ce qui suit:*

#### L.21.18.Z101 Dispositif d'isolement et de désactivation

Les machines équipées d'une **batterie non amovible** doivent être équipées

- d'un dispositif d'isolement afin de prévenir le risque de blessure provenant de dangers mécaniques pendant la réparation ou l'**entretien par l'utilisateur**; ou
- d'un dispositif de désactivation qui empêche le démarrage intempestif de la machine.

Un dispositif d'isolement doit

- assurer la déconnexion de tous les pôles de la **batterie** à partir de la région réparable de la machine;
- être équipé d'une indication claire de l'état du dispositif de déconnexion qui correspond à chaque position de sa commande manuelle (actionneur);
- comporter une protection contre tout rebranchement accidentel.

NOTE 1 Exemples de méthodes de déconnexion: cavaliers amovibles, **batteries non amovibles** pouvant être débranchées pour la réparation ou l'**entretien** par l'utilisateur, ou **interrupteur de puissance** électromécanique avec une liaison mécanique directe entre l'actionneur et le contact.

NOTE 2 Le risque de rebranchement accidentel pour un **interrupteur de puissance** est couvert par l'exigence de 21.18.102. Les autres exemples dans la NOTE 1 y parviennent au moyen d'actions nécessaires pour le rebranchement.

Un dispositif de désactivation peut être:

- un dispositif de déverrouillage à restauration automatique ou non, dans lequel deux actions séparées et différentes sont nécessaires avant la mise sous tension du moteur (par exemple, un **interrupteur de puissance** qui doit être enclenché avant de pouvoir être déplacé de manière latérale afin de fermer les contacts en vue de démarrer le moteur). Il ne doit pas être possible d'effectuer ces deux actions avec un seul mouvement de préhension ou un mouvement en ligne droite;
- un dispositif de désactivation amovible fourni avec la machine dans le cas où il ne doit pas être possible de faire fonctionner la machine lorsque le dispositif de désactivation est appliqué ou retiré.

*La conformité est vérifiée par examen et par un essai manuel.*